



Comité de réflexion, d'information et de lutte antinucléaire

Association loi 1901, agréée au titre de l'article L.141-1 du code de l'Environnement

**Siège social : 34 Village Talfaret 50690 Couville
Tel : 06 08 84 22 22 - www.crilan.fr**

Le 8 juin 2020

Objet : Lettre ouverte relative à l'annulation des Assemblées Générales des 3 CLIS de la Manche prévues en juin.

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Manche
Saint-lô

Monsieur le Président

Nos représentants dans les CLIS ont appris l'annulation des Assemblées Générales des 3 CLIS de la Manche dont vous avez la responsabilité et qui étaient prévues en juin. Ces réunions sont purement et simplement annulées même une communication de documents est envisagée.

Si nous comprenons facilement l'instauration de règles de déconfinement liées à la pandémie du Coronavirus, il est surprenant de nous appliquer le critère de 10 personnes en réunion publique quand les offices religieux et les conseils municipaux sont autorisés à recevoir des effectifs bien supérieurs.

L'actualité des installations nucléaires du Cotentin ne saurait être renvoyée à la fin septembre pour les CLIS au moment où le président de l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) s'inquiète d'un « recul de la rigueur dans l'exploitation des centrales ».

A la centrale nucléaire EDF de Flamanville, placée sous surveillance rapprochée par l'ASN, chaque semaine nous apporte son flot de nouvelles toutes aussi préoccupantes. Les incidents techniques et les non-conformités s'accumulent alors même qu'on nous annonce fièrement un chargement du combustible de l'EPR pour 2022.. Les piscines du site d'Orano La Hague sont à la veille d'une embolie de combustibles irradiés en attente de retraitement et cette réalité doit être examinée tout comme la situation du silo 130, entre autres. Cette actualité mérite une communication directe auprès de nos assemblées de la part des exploitants comme des autorités de sûreté.

Si aujourd'hui une épidémie réussit à bloquer les CLIS des installations nucléaires, qu'en serait-il en cas d'accident nucléaire engageant un confinement ou une évacuation même partielle de la population ? Les CLIS seraient KO debout !

A l'instar des exploitants des installations nucléaires qui mettent en place des centres internes de crise, il nous apparaît indispensable que le Département et le Préfet puissent mettre en place les dispositions permettant d'assurer la continuité des institutions et notamment des CLIS qui participent à la transparence voulue par les Pouvoirs Publics..

Aussi le Conseil d'Administration du CRILAN vous demande-t-il de prendre les dispositions nécessaires afin que les Assemblées générales des 3 CLIS puissent se tenir comme prévu, même si le format des réunions doit s'adapter à la situation sanitaire.

Veuillez agréer Monsieur le Président du Conseil Départemental l'expression de mes salutations distinguées

André JACQUES
Président du CRILAN

Copie à Monsieur le Préfet de la Manche
Copie à Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Cherbourg
Copie à Mr le Président de l'ASN
Copie à Mr le Responsable de l'ASN à Caen
Copie à Mr le Directeur de l'ANCCLI